

## **Intervention – Séance du 28 septembre**

Monsieur le Président, chers collègues,

A l'écoute de ce rapport, nous ne pouvons que nous réjouir de constater à quel point notre collectivité, malgré ses contraintes budgétaires, poursuit ses efforts en direction des associations. Car, comme nous avons encore pu le voir ce mois-ci dans nos villes au travers des forums et des fêtes de rentrée, le tissu associatif est indispensable à la démocratie, au bien vivre ensemble et au développement de nos quartiers. Dans tous les domaines - culture, santé et action sociale, éducation, aide à la personne, insertion, sport - les associations font vivre le lien social au quotidien. Estelle Sicard a rappelé ces chiffres, impressionnants : entre 19 000 et 21 000 associations ; entre 190 000 et 210 000 bénévoles et près de 30 000 salariés en 2015, qui témoignent du dynamisme de la vie associative dans notre département et des besoins réels auxquelles répondent ces associations.

Mais l'inquiétude, la colère et l'incompréhension sont là : cet été, le Président de la République et son gouvernement ont décidé de supprimer 150 000 Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE), dont 20 000 dans l'Education nationale. Dans le même temps, les mêmes ont amputé le budget de la Politique de la Ville alloué aux quartiers prioritaires de 46,5 millions d'€. Et les annonces relatives au budget 2018 sont encore plus catastrophiques. A travers ces mesures, ce sont les collectivités territoriales, certaines entreprises du secteur non-marchand, mais aussi les associations œuvrant pour une société plus juste et plus humaine, au service de tous, qui seront privées des moyens nécessaires à leur fonctionnement. Et les habitants qui en bénéficiaient en seront impactés dans leur vie quotidienne.

La fin des subventions de l'Etat à l'embauche, de même que la baisse des subventions Politique de la Ville signe la réduction des activités de nombre d'associations, la mort de certaines d'entre elles et pose la question du devenir des personnes investies dans des CAE / CUI. Car concrètement, c'est le retour brutal au chômage.

Les CAE visant à l'insertion dans la vie professionnelle de personnes éloignées de l'emploi ne répondent certes pas à une véritable politique de l'emploi. Les collectivités et les associations ont eu recours à ces emplois pour pallier à leurs propres difficultés financières. Ceux-ci permettent de travailler, de toucher un salaire, d'être formé et de sortir de l'isolement social. Ils ont permis à de nombreuses personnes d'accéder à un emploi, certes précaire, mais avec une perspective d'avenir : accéder à un emploi pérenne et statutaire. Au lieu de les supprimer, il faut favoriser leur transformation en CDI ou en titularisation, comme nous l'avons toujours préconisé, afin de combattre la précarité grandissante.

Je fais deux propositions au nom de notre groupe :

1° nous souhaitons que notre Conseil départemental, employeur confronté lui aussi à ces décisions gouvernementales, examine la titularisation des CAE que nous avons embauchés, qui ne sont pas des emplois de complaisance et qui jouent tous un rôle indispensable, notamment les ATTEE dans les collèges.

2° Nous souhaitons que notre Département organise rapidement des Etats généraux de la Vie Associative pour établir avec les associations la carte d'un désastre annoncé et examiner ensemble les actions collectives à mener pour préserver ce tissu indispensable à la vie départementale.